

Août, septembre, octobre

Agnès FAYET - Noa SIMON - Etienne BRUNEAU

Groupe Abeilles

Fin août s'est tenue une réunion du groupe Abeilles avec les principales administrations fédérales et régionales en charge de l'apiculture. C'est la première fois que l'on réunissait autant de responsables autour de la même table. La mission principale de ce groupe est d'analyser les dossiers en relation avec la santé des abeilles. Dans ce cadre, plusieurs thèmes ont été abordés. La nouvelle législation européenne sur les biocides impose que ces substances disposent d'un agrément. Pour rappel, les biocides regroupent les matières actives entre autres destinées à lutter contre des nuisibles en absence d'animaux ou à désinfecter du matériel ou des locaux. En apiculture, à ce jour, aucun produit ne dispose d'un tel agrément. Officiellement, tous les produits de lutte contre la fausse-teigne devraient en disposer. Des produits comme la soude caustique, l'acide acétique... ne

peuvent être considérés comme désinfectants tant qu'un dossier d'agrément n'a pas été approuvé. Le service en charge de ce dossier nous informera des modifications à apporter au guide de bonnes pratiques apicoles.

Un projet d'arrêté royal portant sur les maladies à déclaration obligatoire en relation avec les abeilles ne reprend plus *Varroa destructor* dans ce cadre. Le rôle des assistants devrait rester similaire à ce qu'il était par le passé. L'autre modification porte sur les vétérinaires qui pourront être impliqués dans les missions relatives à ces maladies (loques, acariose, *Aethina tumida* et *Tropilaelaps sp.*). Le fait de sortir la varroase de ce cadre permet la vente de certains médicaments (Apilife Var®, Thymovar® et Apiguard®) en pharmacie sans prescription vétérinaire. L'acide oxalique en nécessite toujours une.

Le point a également été fait sur le nouveau monitoring européen auquel l'AFSCA participe. Il est en cours actuellement et plusieurs assistants apicoles ont reçu une formation en ce sens. Les premiers prélèvements d'échantillons ont été réalisés auprès de 150 apiculteurs en Belgique.

Le projet de recensement des ruches par l'AFSCA est laissé de côté pour l'instant. Côté « pesticides », on nous a informés qu'une cellule de l'université de Gand est chargée d'étudier le dossier présentant la nouvelle politique d'étude de la toxicité d'un produit phytosanitaire sur les abeilles et plus particulièrement les lignes directrices visant à préciser les tests à réaliser. Ces lignes directrices ont été rendues publiques le 15 juillet seulement, avec deux mois de retard par rapport au calendrier initial.



Olivier Belval, président de l'UNAF

Agen 2012

Ce fut un grand congrès, balisé par des tables rondes et des conférences, en collaboration avec l'ANERCEA et la FNOSAD, sur des sujets d'actualité : pesticides, OGM, élevage, varroase, marché, PAC, frelon asiatique...

Un très grand nombre d'intervenants se sont ainsi succédé durant ces quatre journées très chargées (du 11 au 14 octobre). L'espace exposition était vraiment impressionnant. Ce fut en plus une occasion de rencontres assez exceptionnelles pour les milliers de visiteurs. Un seul regret, la participation étrangère est restée fort limitée.

Un grand coup de chapeau à l'équipe locale de l'Abeille gasconne et à l'UNAF pour l'organisation de ce 1^{er} congrès européen.



Directive Miel 2001/110

La Commission met sur la table une proposition de modification de la directive Miel qui vise à clarifier le statut du pollen dans le miel. Le pollen doit être considéré comme un constituant et non comme un ingrédient du miel. Ceci a un impact sur l'interprétation du jugement de la Cour européenne de justice sur le pollen OGM dans les miels. Les pollens anémophiles ne dépasseraient jamais le seuil des 0,9 % de la masse du miel et ne nécessiteraient donc pas d'étiquetage spécifique. Le texte proposé met également en évidence les compétences de la Commission pour apporter des modifications aux annexes de la directive. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler plus longuement.



Congrès 2012 Echternach

Du 13 au 16 septembre 2012 a eu lieu le 87^e congrès des apiculteurs germanophones à Echternach au Grand-Duché de Luxembourg. Le thème était un sujet bien actuel : « L'homme, la nature, l'abeille : un seul habitat ». De nombreux intervenants de qualité ont pris la parole pour évoquer, durant la journée du vendredi, l'influence des néonicotinoïdes sur les abeilles. Soulignons, entre autres, la prestation du Dr Christoph Sandrock, post-doctorant au Centre de recherches apicoles suisse Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) où il étudie les effets synergiques des insecticides sur les agents pathogènes de l'abeille. A l'occasion du congrès, il a présenté la méthode et les résultats de ses recherches sur les effets d'une exposition sublétales aux néonicotinoïdes sur la reproduction des bourdons terrestres (*Bombus terrestris*) et des osmies rousses (*Osmia bicornis*). L'étude, qui paraîtra dans la revue CropsScience, révèle que la vitalité des bour-

don mâles est réduite de 50 % lorsqu'ils sont soumis à la pression conjointe des néonicotinoïdes et des parasites. Quant aux osmies, insectes omnivores butinant spécialement le colza, les nids non exposés à des doses sublétales de Thiamethoxam et de Clothianidine ont une descendance deux fois plus importante que celle des nids exposés.

Le Dr Christoph Otten, qui dirige depuis 2007 l'Institut apicole de Rhénanie-Nord Palatinat, a quant à lui présenté les différents systèmes d'information au service de la surveillance de la santé de l'abeille en Allemagne. Ces systèmes permettent de communiquer facilement avec le réseau des apiculteurs qui obtiennent en retour des informations en temps réel sur la santé des abeilles, les rendements en miel, etc. Cent-vingt entreprises apicoles alimentent ces systèmes d'information et les six autres instituts apicoles allemands collaborent aussi à ces projets. Parmi ces outils d'information et de surveillance sanitaire, citons DeBiMo, système de suivi des abeilles en Allemagne, qui répertorie les exploitations apicoles, les zones d'agriculture extensive, les modes d'utilisation des terres, les types d'habitat, etc. Cet outil permet une évaluation du cheptel apicole. Des échantillonnages sont pratiqués pour détecter la nosémose, les virus, l'étendue des populations de varroas. Des tests sont pratiqués sur les miels pour déterminer leur teneur en pollen et la zone de butinage. Des tests sur le pain d'abeilles permettent de rechercher jusqu'à 360 substances actives. Autre système d'information, TrachtNet combine un suivi des ressources alimentaires, un réseau de 123 balances électroniques, un suivi des

floraisons et cherche à déterminer l'impact du changement climatique. L'outil propose en outre des pronostics de floraison qui sont croisés avec les données en provenance de stations météorologiques. Citons enfin Varroawetter qui offre aux apiculteurs un accès aux données météorologiques locales couplé au choix et à la planification des traitements des colonies. Un ensemble de données précieuses qui témoigne de l'organisation des instituts allemands et de l'esprit collaboratif qui règne chez les apiculteurs en Allemagne.

Le détail du programme du congrès est disponible sur <http://www.apis.lu/>



Programme Miel

Une réunion des différents intervenants dans le programme européen d'aide au secteur apicole s'est également tenue fin août. L'objectif était de faire le point sur le prochain programme qui devrait débuter le 1^{er} septembre 2013. Les projets pour les trois prochaines années sont à remettre pour le 15 mars à la Région. Cette fois, nous partirons sur les bases de l'ancienne politique agricole commune avec les lignes qui sont reprises dans ce programme (assistance technique, lutte contre la varroase, aide à la transhumance, aide aux analyses physico-chimiques des miels, repeuple-

ment du cheptel et aide à la recherche). Le budget ne sera fixé que dans le courant du mois de décembre, et il faut s'attendre à une diminution qui pourrait être catastrophique (on parle de 50 % de diminution des budgets affectés à la PAC).

En ce qui concerne la base d'attribution des budgets, ce sera le nombre de colonies comme par le passé, et une évaluation générale sera acceptée. Il faut cependant penser à mettre en place une nouvelle base d'évaluation plus fiable qui serait alors d'application lors de la remise du programme suivant. Ce futur programme est en discussion pour l'instant avec toute

la politique agricole commune. Il faut savoir que plus de 2000 amendements ont été déposés sur l'organisation commune de marché dont fait partie l'apiculture (9000 pour l'ensemble de la PAC). Rien que sur le programme apicole, on compte 35 amendements. La députée Astrid Lulling va défendre nos propositions en ce sens. L'une d'entre elles vise à mettre en place un système souple d'évaluation du nombre de colonies en lieu et place d'une identification officielle de chaque ruche. Espérons que le vote des députés en novembre ira dans notre sens.